# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 1.1

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES

PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE

DU 6 MARS 2014, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au cours du mandat 2008/2014, le conseil municipal avait accordé au maire une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Du fait du renouvellement du conseil municipal le 23 mars 2014 et de son installation le 29 mars, les décisions municipales qui ont été prises depuis la convocation à la séance du 6 mars et jusqu'au 28 mars inclus, sont énumérées ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.13 | Accompagnement de la commune - Approbation d'un contrat passé avec la société SVP  *Conclu pour une durée ferme de 2 ans, soit jusqu'au 05/03/2016, pour un montant ferme et non révisable de 385,00 € HT/mois* | 6 mars 2014 |
| 2014.14 | Sinistre du 17 janvier 2013 (borne incendie allée Charles de Gaulle) - Acceptation de l'indemnité d'assurance  *2 465,26 € correspondant au montant de la remise en état* | 7 mars 2014 |
| 2014.15 | Sinistre du 31 mai 2013 (lampadaire accidenté allée des Sapins) - Acceptation de l'indemnité d'assurance  *1 326,06 € correspondant au montant de la remise en état à neuf* | 7 mars 2014 |
| 2014.16 | Logiciel Satori 3ème acte - Approbation d'un contrat de maintenance à conclure avec la société SATORI BILLETTERIE  *Pour gestion billetterie informatisée notamment pour les Mardi(s) du Grand Marais – Redevance annuelle 846,38 € HT* | 7 mars 2014 |
| 2014.17 | Aménagement d'un centre technique municipal - Lot n° 2 "Bardage métallique-zinguerie" - Approbation du marché  *Ce lot avait été déclaré infructueux par délibération du 23 janvier 2014 – Relancé en marché à procédure adaptée – Conclu avec la société BEI2G de Andrézieux Bouthéon pour un montant de 23 407,32 € TTC* | 17 mars 2014 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.18 | Sinistre du 29 juillet 2013 (école du Pontet) - Acceptation de l'indemnité d'assurance  *17 570,85 € correspondant au montant de la remise en état* | 20 mars 2014 |
| 2014.19 | Construction de deux bureaux dans l'extension du centre technique municipal - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre  *Passé avec Vincent BUCHET, architecte DPLG Riorges, pour un montant de 9 720 € TTC* | 21 mars 2014 |
| 2014.20 | Création d'un local de distribution d'aide alimentaire dans un garage - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre  *Passé avec Vincent BUCHET, architecte DPLG Riorges, pour un montant de 1 440 € TTC (partie règlement thermique 2012) et 5 616 € TTC pour la partie architecte* | 21 mars 2014 |
| 2014.21 | Convention d'occupation à titre précaire d'un logement dans un groupe scolaire, conclue avec le Foyer Vers l'Avenir  *Logement B6 Beaucueil, du 01/04/2014 au 31/03/2015* | 26 mars 2014 |

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.